

SÉRIE H**NF X 15-211 classe 2**

SORBONNES À RECIRCULATION D'AIR Labopur®

NF X 15-211 - MAI 2009 - CLASSE 2

POURQUOI UTILISER UNE SORBONNE À RECIRCULATION D'AIR ?

Lorsque vous manipulez des produits chimiques, votre santé est mise en danger à cause de l'émanation de vapeurs ou poudres nocives voire toxiques. Afin de vous protéger et de préserver votre environnement direct, il y a lieu de manipuler vos produits dans une sorbonne à recirculation d'air (anciennement enceinte pour toxique à recyclage d'air filtré ou ETRAF) équipée soit d'un filtre moléculaire (ou filtre à charbon actif), soit d'un filtre particulaire (ou filtre HEPA), soit d'un filtre moléculaire et d'un filtre particulaire.

POURQUOI CHOISIR UNE SORBONNE À RECIRCULATION D'AIR LABOPUR® ?

Fort de son expérience dans le domaine des armoires de sécurité pour le stockage des produits dangereux depuis plus de 40 ans, la société TRIONYX, le premier fabricant français d'armoires de sécurité pour produits dangereux, met tout son savoir-faire et sa technique dans la fabrication de ses hottes **Labopur®**.

Fabriquées en France, les hottes **Labopur®** disposent d'une fabrication et d'une finition de qualité, contrôlées selon des processus et procédures établis à partir du référentiel de la norme qualité ISO 9001 version 2008.

De plus notre savoir-faire a été testé avec succès par des laboratoires et organismes de contrôles français indépendants conformément à la norme NF X 15.211 dans sa version de mai 2009.



▲ H122Z + BB12 + TR12 + 2 x (CORG201 + SH200 + HEP 200)



▲ H061Z + BB06 + CORG201 + SH200 + HEP200

CERTIFICATION

Les performances des hottes à filtration labopur® ont été évaluées au regard de la norme NF X 15-211 - MAI 2009 par des laboratoires et organismes de contrôles français indépendants pour :

- les tests de filtration.
- les tests de confinement.
- les tests d'étanchéité et d'intégrité du filtre absolu (filtre HEPA).

Les hottes à filtration LABOPUR® sont fabriquées selon des processus et procédures Qualité définis à partir du référentiel de la norme internationale ISO 9001 version 2008, en sortie de chaîne de fabrication et avant leur expédition, afin de garantir à l'utilisateur un parfait fonctionnement et une parfaite efficacité.

SÉRIE H

NF X 15-211 classe 2



NORMALISATION

Norme NF X 15-211 - mai 2009 (extraits) :

La norme NF X 15-211 est la réglementation la plus exigeante actuellement en vigueur. Elle garantit à l'utilisateur une sécurité renforcée lui permettant de se concentrer sur ses manipulations.

Les enceintes pour toxiques à recyclage d'air filtré sont classées selon 2 niveaux de sécurité :

- classe 1 : enceinte à réserve de sécurité
- classe 2 : enceinte sans réserve de sécurité, enceinte la plus utilisée

La norme NF X 15-211 distingue également 3 classifications selon le type de filtration, en fonction des agents chimiques filtrés :

- type P : pour la filtration des particules
- type V : pour la filtration des vapeurs
- type PV : pour la filtration des particules et des vapeurs

Les sorbonnes à recirculation d'air LABOPUR® sont des enceintes de filtration de classe 2 pouvant, selon les modèles, être équipées d'un filtre à particules ou d'un filtre à vapeurs, ou encore, d'un filtre à particules et d'un filtre à vapeurs.

Afin d'être conformes à cette norme, les hottes à filtration LABOPUR® doivent répondre à différents critères (résumé) :

- l'enceinte doit être munie d'un dispositif (de surveillance en continu du système) de ventilation afin de maintenir la vitesse de l'air à une valeur comprise entre 0,4 m/s et 0,6 m/s.
- le système de filtration de l'enceinte doit permettre de ne pas dépasser une concentration de rejet, en aval du/des filtre(s), de 50% de la VLEP (valeur limite d'exportation professionnelle) du toxique, manipulé dans l'enceinte, et cela pendant la durée de fonctionnement de détection.

• les enceintes doivent avoir été testées par un laboratoire agréé et indépendant.

• les enceintes de classe 2 doivent comporter une alarme sonore ou visuelle déclenchée par une horloge toutes les 60 heures de fonctionnement et un dispositif de prise d'échantillonnage.

• les enceintes de classe 2 ne doivent pas rejeter en aval du filtre plus de 50% de la VME du produit manipulé pendant la durée de fonctionnement de détection.



▲ H092Z + 2(CORG201 + HEP200 + SH200) (Paillasse non incluse)



NF X 15-211



Dans cette partie du catalogue, vous trouverez :

Sorbonnes à recirculation d'air pour vapeurs dangereuses	NF X 15-211 - mai 2009	Série H
Sorbonnes à recirculation d'air pour poudres	NF X 15-211 - mai 2009	Série H
Sorbonnes à recirculation d'air pour poudres et vapeurs dangereuses	NF X 15-211 - mai 2009	Série H
Tables roulantes pour sorbonnes		Série H
Hottes à raccordement extérieur		Série H
Postes de Manipulation et de Stockage à Filtration - PMSF	NF X 15-211 - mai 2009	Série H
Hottes à flux laminaire vertical	EN 61010 - EN 61326 - EN 61000	Série H
Postes de sécurité microbiologiques PSM	EN 12469	Série H
Mini-hotte à recirculation d'air	NF X 15-211 - mai 2009	Série H
Armoires de sûreté à ventilation filtrante		Série 12
Armoires de sécurité à ventilation filtrante	NF X 15-211 - mai 2009	Série 12.X
(Système de ventilation /filtration testé et homologué NF X 15-211)	NF X 15-211 - mai 2009	Série 14.X
Armoires de sûreté à ventilation filtrante	EN 14470-1	Série 3030.X
(Système de ventilation /filtration testé et homologué NF X 15-211)	NF X 15-211 - mai 2009	
Caisson à recirculation d'air	NF X 15-211 - mai 2009	Série H
(Système de ventilation /filtration testé et homologué NF X 15-211)		
Caissons de ventilation et de filtration	ISO 3744	Série V
Caissons de ventilation ATEX « à option filtrante »	ATEX Zone II	Série V

© TRIONYX se réserve le droit de modifier les caractéristiques techniques sans préavis. Édition 04/2017

Armoires inflammables

Armoires corrosifs

Armoires toxiques et multirisques

Gamme phytosanitaires

Hottes et armoires à filtration - Ventilation

Rétention et Réceptifs

Armoires à documents Équipements anti-feu

Douches et premiers secours